



MA FORMATION SYNDICALE : J'Y AI DROIT !

Participez à la première session !

Les 1, 2 et 3 mars 2023

Au Syndicat CGT Sap :
18 avenue Parmentier, 75011 Paris

Dans le cadre de la négociation de la nouvelle convention collective des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, la CGT a porté la revendication de créer un droit syndical.

Dans un secteur à forte dominante féminine et où les conditions d'intervention auprès de publics souvent fragiles créent des difficultés pour s'absenter, ce droit était indispensable pour permettre aux salarié.es d'occuper les espaces citoyens, participer au congrès et aux réunions statutaires de leur syndicat, se former et s'informer.

Ce droit, nous l'avons gagné et nous entendons désormais le faire vivre avec vous et pour vous.

Inscrivez-vous à nos formations spécialisées.

Ces formations rentrent dans la démarche d'amélioration constante des pratiques professionnelles prévue par l'arrêté du 16 août 2021 relatif à la première demande de renouvellement de l'agrément.

Participez à la première session !

Les frais de transport, d'hébergement, de repas et vos salaires sont pris en charge à 100 %.



Lors de la première demande de renouvellement d'agrément, l'assistant maternel produit les documents permettant d'évaluer qu'il est engagé dans une démarche d'amélioration continue de sa pratique professionnelle.

Une attestation de participation à une conférence, un séminaire, un atelier ou un colloque en matière d'accueil du jeune enfant ou de soutien à la parentalité organisé par un service départemental de la protection maternelle et infantile, un relais petite enfance tel que défini à **l'article L.214-2-1 du code de l'action sociale et des familles**, une association active dans le secteur des modes d'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité, une organisation nationale ou une structure fédérative qu'elle soit associative ou **syndicale**.

PROGRAMME

MERCREDI

9 h 30 : accueil
10 h -12 h : la vie du contrat, les 3 étapes (formation, exécution, rupture)
14 h -16 h 30 : savoir utiliser les outils numériques/
savoir s'en passer

JEUDI

9 h 30 : accueil
10 h -12 h : droits et devoirs de l'assistante maternelle
Agrément CCPD
Prud'hommes
14 h -16 h 30 : cas pratiques

VENDREDI

9 h 30 : accueil
10 h -12 h : créer et animer un collectif départemental

Inscription par mail :
contact@sap-cgt.social